



Cherrueix

Les pêcheurs à pied ont tenu leur assemblée



L'assemblée générale de la Lipap (Littoral pêche à pied) était menée par le président, Louis Jan.

PHOTO : OUEST-FRANCE

C'est avec une grande satisfaction que Louis Jan, président de la Lipap (littoral pêche à pied), a ouvert, mercredi, la séance de l'assemblée générale, salle du Temps libre. L'association qui comptait 175 adhérents l'an dernier en compte à présent 210. Environ 150 passionnés pratiquant la pêche à pied étaient présents.

Louis Jan a proposé d'interdire la récolte des huîtres creuses en période d'été sur le banc des Hermelles qui sont laiteuses, moins bonnes à la consommation. La proposition a été ratifiée par l'assemblée.

« **C'est une des rares assemblées générales avec autant de présence,** a souligné Jean-Luc Bourgeaux, maire de la commune et conseiller départemental. Il a ensuite évoqué **le futur programme de l'Unesco dont il va falloir écrire le règlement avec d'autres, afin de veiller à nos pratiques et nos coutumes.** »

Le sujet a été repris par Louis Thébault, maire de Pleine-Fougères et vice-président de la communauté de communes. « **Dans le groupe de travail auquel je participe avec des élus, cela a permis de mettre en place un premier plan de protection du Mont-Saint-Michel dans son écrin du paysage de la baie jusqu'à**

50 km, sans oublier les activités humaines et économiques qui doivent continuer. » Il n'a pas été question de la pollution qui serait provoquée par les moutons, mais du banc des Hermelles et des moutons de pré-salé qui doivent être protégés.

Labélisation

Il sera important de ne rien lâcher sur le plan de gestion qui sera rédigé avec les élus, et présenté à l'assemblée générale de l'Unesco, pour trois labels : Abbaye, le Mont et la Baie. Après acceptation des propositions, cela donnera l'avantage à chacune des communes concernées dans la baie d'afficher son inscription à l'Unesco.

Alain Théret, président de la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP35), a présenté le guide du pêcheur de loisir. C'est un annuaire des marées 2020 contenant toutes les réglementations spécifiques dans la baie relatives à la pratique de pêche des coquillages, poissons, crevettes, les zones de pêches et des renseignements très utiles aux vacanciers qui peuvent se procurer ce fascicule gratuit, en mairie ou se renseigner sur www.lipapcherrueix.org